

Alain Ribaux fera-t-il partie du Conseil d'Etat de la prochaine législature?

Votez par SMS en envoyant **DUO RIB OUI** ou **DUO RIB NON** au numéro 363 (FR. 0,30 /SMS) ou sur le site www.arcinfo.ch

MAISON DE NAISSANCE En dépit de la pression des députés, Tilia ne sera pas reconnue par l'Etat.

Les accouchements à l'hôpital restent prioritaires

Ils ont poussé, poussé et poussé encore. Mais la délivrance n'est pas venue. Le Conseil d'Etat est resté inflexible face au travail des députés qui, ce printemps, ont soutenu la recommandation de Fabien Fivaz pour faire inscrire la maison de naissance Tilia sur la liste hospitalière. Non, c'est non a redit le gouvernement neuchâtelois qui avait déjà exprimé son opinion à ce sujet en répondant à une interpellation. «La recommandation que j'ai ensuite rédigée était cosignée par 55 députés et elle a été approuvée en votation par 85 voix contre treize», relève Fabien Fivaz, en vue de mettre en évidence la différence d'appréciation entre la grande majorité des députés et la position défendue par le gouvernement.

Routine manquante

Même si le Conseil d'Etat, Gisèle Ory en particulier, soutient l'action des maisons de naissance et leur existence, le gouver-



Tilia s'est dotée d'une deuxième baignoire pour les accouchements. ARCHIVES GALLEY

nement a rappelé hier qu'il n'entendait pas revenir sur sa décision concernant la liste hospitalière établie pour la période 2012-2014. Ses justificatifs sont, d'une part, la volonté de garantir une égalité de traitement entre les différentes institutions en matière de soins et, d'autre part, le faible volume d'activité de la maison de naissance sise au chef-lieu cantonal (22 cas stationnaires l'an dernier et pratiquement autant de couples adressés à l'hôpital en prévision de complications lors de l'accouchement). Gisèle Ory admet que l'activité de la maison de naissance entre en concurrence avec l'Hôpital neuchâtelois (HNe), mais elle est infime en comparaison avec les près de 2000 accouchements qui y sont réalisés. «Par contre, la Lamal nous impose d'examiner la qualité des prestations et l'économie», justifie la conseillère d'Etat. «Or, le nombre de gestes médicaux fourni par Tilia reste encore trop

faible. Le critère fixé par le canton de Neuchâtel table sur une centaine d'accouchements par an. Je pense que Tilia y parviendra d'ici une année ou deux», poursuit la cheffe du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS). C'est donc sur la base de ces critères, encore provisoires et sujets à adaptation, qu'une nouvelle évaluation sera menée au début de l'année 2015.

Projet de loi en gestation

Fabien Fivaz veut se persuader que ce sera bien le cas. Mais il n'entend plus laisser cette responsabilité au Conseil d'Etat. «Je déposerai mardi un projet de loi; de la sorte, le Grand Conseil pourra forcer l'inscription des maisons de naissance dans la loi à partir de 2015. Entre-temps, des gens que je connais, iront dans des maisons de naissance à l'extérieur, et le canton devra assumer les frais d'accouchement.»  STE